

DESOGERME AGRISEC 2A - Gamme viticole

DÉSINFECTANT DE PETITS MATÉRIELS ET BARRIQUES



- Testé bactéricide, fongicide, levuricide et virucide.
- Testé sur les Brettanomyces (levures responsables de la mauvaise odeur de « cuir de cheval » du vin).
- Autorisé en Agriculture Biologique*
- Diluable à l'eau de 5% à 80%.
- Auto-séchant, non résiduel et sans rinçage**.
- Compatible avec le contact alimentaire.
- Effet mouillant et pénétrant sur les barriques en bois.
- N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 46424.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Odeur caractéristique. Densité à 20°C : 0,84 ± 0,02.
- Point éclair : 20°C. pH = 9 ± 0,5.
- **DESOGERME AGRISEC 2A** est une solution concentrée à base de 2 alcools.
- Contient de l'éthanol à 400 g/litre et de l'alcool isopropylique à 400 g/litre.
- Exempt de chlore, phénol, iode, formol, ammoniums quaternaires et PHMB.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- Désinfecte les surfaces, plans de travail et outils de coupe.
- Conforme aux normes :
- Bactéricide à 5% (EN1276 et EN13697),
- Levuricide à 20% (EN1650 et EN13697),
- Fongicide à 50% (EN1650 et EN13697),
- Virucide à 80% (EN13610).
- Usages : locaux de stockage, matériels de stockage, transport et culture.
- Types biocides : TP2 et TP4. Substances notifiées pour le règlement biocide UE N° 528/2012

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES :

- Bactéricide à très large spectre : Gram +, Gram -, (Pseudomonas aeruginosa, E.coli, Staphylocoque aureus, Enterococcus hirae).
- Levuricide : levures (Candida albicans, Brettanomyces).
- Fongicide : moisissures (Aspergillus niger).
- Virucide : bactériophages lactiques n°66, T2, MS2, X174.
- Pas d'accoutumance des micro-organismes.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : Respecter les précautions d'emploi.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE

N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

MODE D'EMPLOI :

- Après élimination des contenants, nettoyer les surfaces ou l'intérieur des barriques de préférence à la vapeur ou à l'eau chaude. Pulvériser **AGRISEC 2A** concentré ou dilué à 50%. Pour les barriques, attendre le séchage complet avant réutilisation (15 jours).
- ** Exception : les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (afin d'éliminer toute trace de dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi, conformément à l'arrêté du 19/12/2013.
- En désinfection de barriques (et après détartrage à la vapeur d'eau) avec **ASEPTIC FUTS** (voir photo de droite), mélanger 5L d'**AGRISEC 2A** avec 5L d'eau potable dans le bac, puis laisser tourner la pompe 4mn/barriques. La solution peut être réutilisée jusqu'à 10 barriques.
- Application : décontamination des sécheurs de taille et de vendanges, petit matériel de chai, paillasse de laboratoires, matériel d'analyse et de prélèvement œnologique, embouts de tuyaux, raccords de canalisations, caquettes de vendanges, tables de tri...
- Idéal sur les « niches à problèmes » : vannes à boule, robinet de dégustations, bondes de barriques, robinets de jauges, joints de portes de cuves...